

**SCHEMA DIRECTEUR DU RESEAU
DES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DE LA REGION LORRAINE**

Assemblée Générale du Mercredi 29 Mars 2006


maj 240306





1



PREAMBULE

Le présent Schéma Directeur définit, conformément aux dispositions du 2° de l'article L.711-8, de la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des Petites et Moyennes Entreprises et du décret n° 2006-309 du 16 mars 2006, le réseau consulaire de la circonscription de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Lorraine (CRCI Lorraine).

Il détermine le nombre de Chambres de Commerce et d'Industrie de la circonscription, leur lieu d'implantation, leur circonscription territoriale.

Il a été établi par la CRCI de Lorraine, en concertation étroite avec les Chambres de Commerce et d'Industrie de la circonscription.

Il tient compte des objectifs de viabilité économique, de justification opérationnelle et de proximité des électeurs définis par la loi du 2 août 2005 susvisée.

Il répond aux critères du décret du 16 mars 2006 susvisé.

Il a été adopté le Mercredi 29 Mars 2006 par l'Assemblée Générale de la CRCI de Lorraine.

*

I - CIRCONSCRIPTION TERRITORIALE DE LA CHAMBRE REGIONALE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LORRAINE (CRCI de LORRAINE)

1 - La circonscription territoriale de la CRCI de Lorraine comprend les quatre départements de la région lorraine :

- Meurthe-et-Moselle (54)
- Meuse (55)
- Moselle (57)
- Vosges (88)

2 - La circonscription territoriale de la CRCI de Lorraine est désignée ci-après par « circonscription Lorraine ».

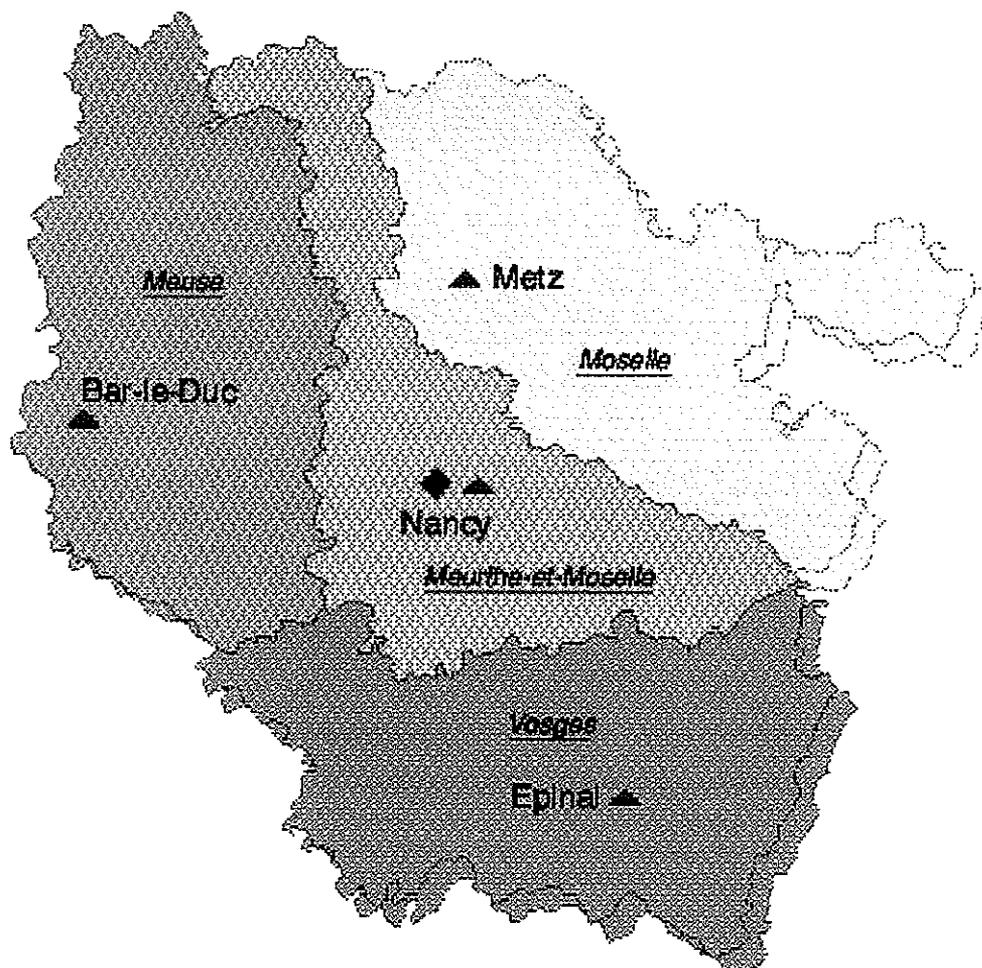
JPC

YD

2

II - NOMBRE, LIEUX D'IMPLANTATION, CIRCONSCRIPTIONS, BASES D'IMPOSITION A LA TAXE PROFESSIONNELLE ET NOMBRE DE RESSORTISSANTS DES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA CIRCONSCRIPTION LORRAINE

La circonscription Lorraine comprend, outre la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie, quatre Chambres de Commerce et d'Industrie dont la circonscription territoriale correspond à leur circonscription départementale. Les lieux d'implantation figurent sur la carte ci-dessous.



CRCIL ◆

CCI ▲

JPC 40
3

1 - Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe-et-Moselle (CCI 54)

- Lieu d'implantation et date de création :

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe-et-Moselle (CCI 54), créée par décret impérial le 21 novembre 1855, a son siège à Nancy, 53 Rue Stanislas.

- Circonscription territoriale :

Sa circonscription territoriale comprend le département de Meurthe-et-Moselle.

- Nombre de ressortissants :

Nombre de ressortissants en 2005	18 585
----------------------------------	---------------

- Bases et taux d'imposition à la Taxe Professionnelle 2004 et 2005 :

TAUX		BASES (Keuros)		
2004	2005	2004	2005	Evolution
0,821	0,830	889 421	894 155	+ 0,53 %

2 - Chambre de Commerce et d'Industrie de la Meuse (CCI 55)

- Lieu d'implantation et date de création :

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Meuse (CCI 55), créée par décret impérial le 29 mars 1854, a son siège à Bar-le-Duc, 6 Parc Bradfer.

- Circonscription territoriale :

Sa circonscription territoriale comprend le département de la Meuse.

- Nombre de ressortissants :

Nombre de ressortissants en 2005	4 422
----------------------------------	--------------

- Bases et taux d'imposition à la Taxe Professionnelle 2004 et 2005 :

TAUX		BASES (Keuros)		
2004	2005	2004	2005	Evolution
0,793	0,793	225 572	231 632	+ 2,69 %

JPC YD 4

3 - Chambre de Commerce et d'Industrie de la Moselle (CCI 57)

- Lieu d'implantation et date de création :

La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Moselle (CCI 57), créée par décret impérial le 19 mai 1815, a son siège à Metz, 10-12 Avenue Foch.

- Circonscription territoriale :

Sa circonscription territoriale comprend le département de la Moselle.

- Nombre de ressortissants :

Nombre de ressortissants en 2005	25 964
----------------------------------	--------

- Bases et taux d'imposition à la Taxe Professionnelle 2004 et 2005 :

TAUX		BASES (Keuros)		
2004	2005	2004	2005	Evolution
0,440	0,488	2 039 106	2 071 470	+ 1,59 %

4 - Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges (CCI 88)

- Lieu d'implantation et date de création :

La Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges (CCI 88) qui a son siège à Epinal, 10 rue Claude Gelée, a été créée par décret du 30 juillet 2003. Elle est née du rapprochement entre la CCI d'Epinal, créée par décret impérial le 13 décembre 1866 et la CCI de Saint-Dié, créée par décret le 8 janvier 1910.

- Circonscription territoriale :

Sa circonscription territoriale comprend le département des Vosges.

- Nombre de ressortissants :

Nombre de ressortissants en 2005	12 034
----------------------------------	--------

- Bases et taux d'imposition à la Taxe Professionnelle 2004 et 2005 :

TAUX		BASES (Keuros)		
2004	2005	2004	2005	Evolution
0,605	0,605	712 833	727 126	+ 2,00 %

JPC 10
5
[Signature]

5 – Tableau récapitulatif régional

BASES ET TAUX D'IATP 2004 ET 2005						
	TAUX		BASES (Keuros)			Nbre de ressortissants
	2004	2005	2004	2005	Evolution	
CCI 54	0,821	0,830	889 421	894 155	+ 0,53 %	18 585
CCI 55	0,793	0,793	225 572	231 632	+ 2,69 %	4 422
CCI 57	0,440	0,488	2 039 106	2 071 470	+ 1,59 %	25 964
CCI 88	0,605	0,605	712 833	727 126	+ 2,00 %	12 034
TOTAL						61 005

(Sources : CCI)

JPL YD


III - RESPECT DES OBJECTIFS DE VIABILITE ECONOMIQUE, DE JUSTIFICATION OPERATIONNELLE ET DE PROXIMITE DES ELECTEURS

Le Schéma Directeur des CCI de la circonscription Lorraine respecte les objectifs de la loi du 2 août 2005 et les critères du décret du 16 mars 2006 se rapportant à la viabilité économique, la justification opérationnelle et la proximité des électeurs. Le présent Schéma Directeur n'est pas accompagné d'un rapport justifiant les choix effectués, car il satisfait aux conditions et critères définis à l'article 2 du décret du 16 mars.

En effet :

1 - avec 4 CCI pour 4 départements dont le PIB représente près de 3 % du PIB national (source INSEE) et plus de 61 000 ressortissants, les conditions de viabilité économique sont assurées.

La circonscription territoriale de la CCI de la Meuse correspondant à celle du département de la Meuse, la CCI de la Meuse existe en tant que Chambre monodépartementale.

2 - leur lieu d'implantation situé dans le chef lieu de chaque département et les antennes ou établissements situés sur les territoires départementaux permettent d'apporter aux entreprises ressortissantes les services opérationnels de proximité nécessaires.

3 – Les CCI de la Meuse et des Vosges collectent le 1 % Logement

IV – MISE EN OEUVRE DES SCHEMAS SECTORIELS DE LA CIRCONSCRIPTION LORRAINE

Conformément aux dispositions du 3° de l'article L. 711-8 de la loi du 2 août 2005 et du décret du 16 mars 2006, des Schémas Sectoriels seront préparés et élaborés par la CRCI, en concertation étroite avec les CCI de sa circonscription, dans les domaines d'activité relevant des missions des Chambres de Commerce et d'Industrie.

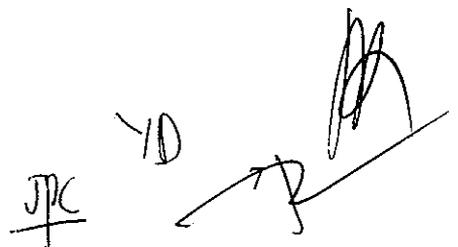
Ils mettront en oeuvre une organisation optimale du réseau fondée sur une plus grande efficacité des services de proximité aux entreprises.

Ils indiqueront l'implantation de tous les établissements, infrastructures, équipements et services gérés par une ou plusieurs Chambres de Commerce et d'Industrie de Lorraine dans les domaines suivants :

- gestion des équipements aéroportuaires et portuaires,
- formation et enseignement,
- aide à la création, à la transmission et au développement d'entreprises.

Ils pourront également concerner d'autres secteurs et en particulier les secteurs du développement international, de l'intelligence économique, de la recherche et de l'innovation.

JPC
710
P

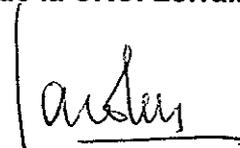


Ils seront élaborés par la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Lorraine dans le respect du cahier des charges prévu au 1° de l'article L. 711-12 de la loi du 2 août 2005. La Chambre Régionale veillera à ce que ces Schémas Sectoriels soient en cohérence avec le Schéma Régional de Développement Economique de Lorraine, lorsqu'il sera adopté. Ils pourront être révisés dans les conditions prévues.

L'adoption de Schémas Sectoriels pourrait justifier à terme la révision du présent Schéma Directeur.

Fait à Nancy, le 29 mars 2006

Le Président de la CRCI Lorraine



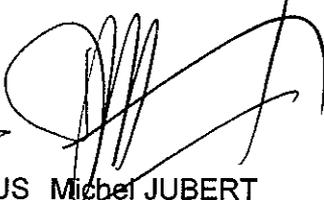
Jean-Pierre CAROLUS

**Le Président
de la CCI de
Meurthe-et-Moselle**



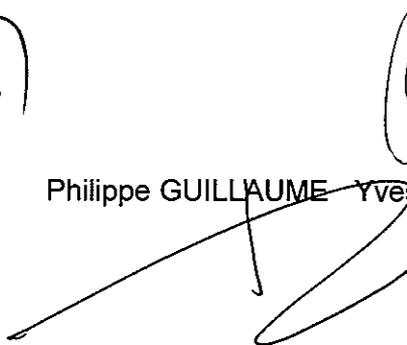
Jean-Pierre CAROLUS

**Le Président de la
CCI de la Meuse**



Michel JUBERT

**Le Président de la
CCI de la Moselle**



Philippe GUILLAUME

**Le Président de la
CCI des Vosges**



Yves DUBIEF

